

Association La Mauloise de Pétanque
Mairie de Maule, Place de la Mairie,
78580 MAULE

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 16 juin 2022

Le 16 juin 2022 à 18h30, les fondateurs de l'Association La Mauloise de Pétanque se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Mairie de Maule, Place de la Mairie, 78580 MAULE

Sont présents :

- **M. Fabien LECOURT**, demeurant 11 Avenue Alexandre, 78580 MAULE
- **M. Eric MALÉZÉ**, demeurant 2 Avenue Victoria May, 78580 MAULE
- **M. VINCENT LEVAMIS**, demeurant 5 Allée Jacques Prévert, 78580 MAULE
- **Mme Catherine Anne JALLY-LEROUX**, demeurant 24 rue du Cœur de Maule, 78580 MAULE

L'assemblée générale désigne Fabien LECOURT en qualité de président de séance et Catherine JALLY-LEROUX en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association ;
- Présentation du projet de statuts et de règlement intérieur ;
- Adoption des statuts et du règlement intérieur ;
- Désignation des premiers membres du Comité Directeur ;
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts et de règlement intérieurs.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Concernant le règlement intérieur, M. Levamis demande si un site Internet sera réalisé pour l'association. Le président indique qu'un projet de site internet sera effectivement lancé, avec une phase transitoire (ex : page sur un réseau social type Facebook).

M. Levamis et M.Malézé proposent ensuite d'effectuer les corrections / modifications suivantes concernant le règlement intérieur :

- Article 2 : Dispositions Générales. Déplacer le paragraphe 4 dans l'article 5 section Horaires.
- Article 3 : Mutations. Revoir l'orthographe et la clarté de l'écrit.
- Article 4 : Ajouter « de » entre « l'esprit » et « l'association »
- Article 5 : Limites de responsabilité => ne pourra être imputé à (au lieu de au) l'association
- Article 8 : faire un rappel aux règles de l'article 5 Comportement, et ajouter au 3^e paragraphe « à l'occasion d'une réunion du Comité Directeur »
- Article 9 : Décaler le a (intérieur a été adopté)

Enfin, les fondateurs conviennent de la nécessité d'inclure une assurance pour les différentes cotisations proposées (loisir ou compétition) et ajoutent la mention suivante à l'article 2 Dispositions Générales : « Les différentes cotisations proposées incluront une assurance couvrant le membre pour la pratique du jeu de pétanque, que ce soit en contexte loisir ou compétition »

Les modifications sont faites en séance par la secrétaire de séance sur les articles mentionnés.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ere} délibération : L'assemblée générale adopte la constitution de l'association dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^e délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3^e délibération : L'assemblée générale adopte le règlement intérieur dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4^e délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du Comité Directeur

- LECOURT Fabien, Stéphane, nationalité Française, Responsable Alliances demeurant au 11 Avenue Alexandre, 78580 MAULE, en tant que Président du Comité Directeur,
- MALÉZÉ Eric, nationalité Française, demeurant au 2 Avenue Victoria May, 78580 MAULE, Conseiller en Gestion de Patrimoine Certifié, en tant que Vice-Président du Comité Directeur,
- LEVAMIS Vincent, nationalité Française, demeurant au 5 Allée Jacques Prévert 78580 MAULE, Retraité, en tant que Trésorier du Comité Directeur,
- JALLY-LEROUX Catherine Anne, nationalité Française, demeurant au 24 rue du Cœur de Maule 78580 MAULE, Assistante Achats, en tant que Secrétaire du Comité Directeur.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Les membres du Comité Directeur ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

5e délibération : l'assemblée générale constitutive donne pouvoir à Catherine-Anne JALLY-LEROUX, en tant que secrétaire du Comité Directeur, de réaliser les publications et déclarations réglementaires à la Préfecture et au Comité Départemental F.F.P.J.P. concernant l'Association.

Fait à MAULE, le 16 juin 2022,

Le Président

Fabien
LECOURT



Le Vice-Président

Eric
MALÉZÉ



Le Trésorier

Vincent
LEVAMIS



La Secrétaire

Catherine-Anne
JALLY-LEROUX



Pièces jointes : statuts de l'association, règlement intérieur de l'association